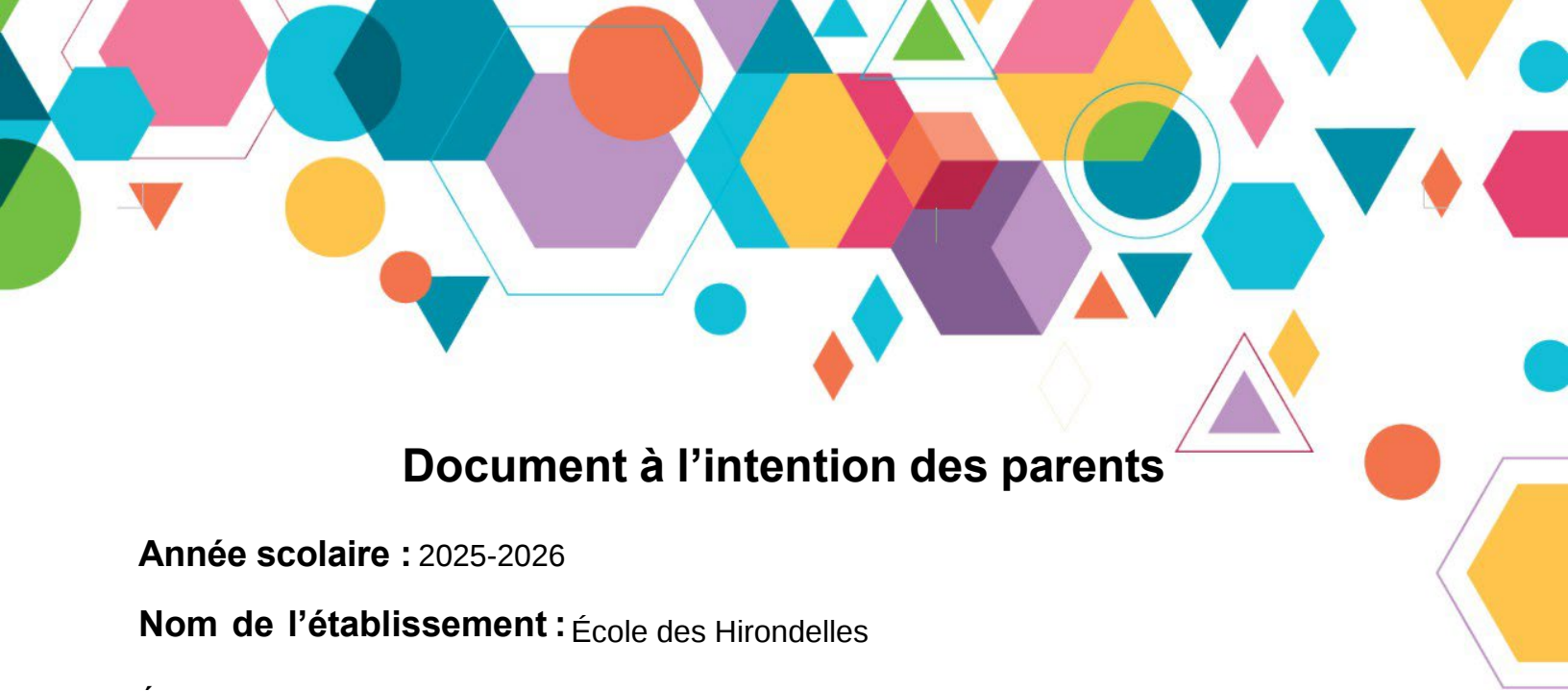




Document à l'intention des parents

Année scolaire : 2025-2026

Nom de l'établissement : École des Hirondelles

Évaluation des résultats de l'école au regard du plan de lutte contre l'intimidation et la violence

La Loi sur l'instruction publique (LIP) prévoit que chaque établissement d'enseignement primaire, secondaire et secteur adulte se dote d'un plan de lutte contre l'intimidation et la violence. Celui-ci doit être évalué annuellement avec le conseil d'établissement.

Le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence. Un document faisant état de cette évaluation est distribué aux parents, aux membres du personnel de l'école et au protecteur régional de l'élève chargé de la reddition de comptes, affecté à la région où se situe l'école (LIP, art. 81.3).

Mesures réalisées pour l'année scolaire :

L'équipe école et l'équipe du service de garde ont été accompagnées par une conseillère pédagogique du centre de services. Cet accompagnement a permis aux équipes de s'approprier les différents outils du code de vie et d'en réviser certains. Au service de garde différents sujets ont été abordés tels que la surveillance active, la prise de risque et l'importance de la relation de qualité.

Différents moyens ont été mis en place pour favoriser les dénonciations et un suivi des situations a été réalisé par les TES.

Le sondage QSVE-BE a été utilisé auprès des élèves de la 1^{re} à la 6^e année ainsi qu'auprès du personnel pour effectuer un portrait du climat scolaire et de la violence dans l'école. Les résultats nous aideront à établir la situation actuelle.

Constats se dégageant de l'évaluation du plan de lutte (bonifications ou modifications) :

Le portrait de situation doit être réalisé avec les données recueillies au cours de l'année. Les mesures de prévention devront être choisies en fonction du portrait de situation actuelle.

Les modalités pour effectuer un signalement, les mesures pour assurer la sécurité ainsi que les mesures de soutien et d'encadrement sont adéquates.

Actions projetées à notre école pour l'année scolaire :

Comme l'école des Hirondelles était à sa première année de vie, un portrait de la situation général sera établi pour identifier les priorités d'intervention. Des mesures de prévention directement liées à ce portrait seront identifiées et mises en place dans le prochain plan de lutte.

Des actions pour augmenter la participation des élèves et des parents seront envisagées.

Des rappels des rôles et mandats de chacun des intervenants seront à planifier tout au long de l'année scolaire.

Tous les documents relatifs au plan de lutte à l'intimidation et à la violence se retrouvent sur le site Internet de l'école.

Autres commentaires :
